



Spécial préparation de RENTRÉE 2019

L'ÉCOLE PUBLIQUE ET SES PERSONNELS EN ÉTENDARD



« L'école de la confiance » et les débats à l'Assemblée sur le projet de loi Blanquer ont définitivement placé le ministre en dehors de la réalité des classes ! Imaginer un seul instant qu'un drapeau, la Marseillaise ou une tenue « correcte » validée par un chef d'établissement pour des enseignants « exemplaires » seraient profitables à des élèves serrés comme des sardines en classe, montre que ce ministre est tombé à droite, voire un peu plus loin. Le réseau privé catholique a toutes les raisons de s'en féliciter et les avantages pour développer son commerce, comme les subventions publiques désormais obligatoires pour scolariser les élèves dès la maternelle, peuvent, effectivement, lui donner confiance !

Encourager l'apprentissage en entreprise dès 15 ans et dissuader certains élèves de s'engager dans le lycée Blanquer avec un parcours « bac+3, bac-3 » a priori inabordable pour eux contribuera à réduire les effectifs élèves dans le second degré – autant de postes d'enseignants à supprimer d'ici à 2022 – tout en renonçant à corriger les inégalités sociales et territoriales. Le coût social pour demain de ces orientations libérales dans l'éducation est aux antipodes de l'urgence sociale portée par le mouvement des Gilets Jaunes.

La faiblesse des salaires qui accélère le déclassement de nos métiers, les attaques contre l'École publique, les fonctionnaires et les règles du paritarisme qui protègent chacun-e de tout arbitraire politique et administratif entraîneront en mars des mobilisations nationales pour rassembler le plus grand nombre. Le SNES-FSU, première force syndicale dans les collèges et les lycées, est plus que jamais déterminé à résister et à organiser des ripostes diversifiées à mettre en débat dans tous les établissements comme par exemple une démission collective et tonitruante des fonctions de professeur principal. Ni fatalistes, ni défaitistes, haussons le ton pour une autre rentrée 2019 !

Gwénaél LE PAIH, secrétaire général du SNES-FSU Bretagne, 18 février 2019

Enseignant de mathématiques, lycée Anita Conti, Bruz, élu SNES-FSU au CTA et à la CAPA des certifié-es

Actualité académique :
école du socle, collège, lycée, carrière...

Quelle inclusion ?
Avec quels moyens ?

Dossier préparation de rentrée 2019

Dégradations des conditions d'étude et de travail en vue ?

Bilan des élections professionnelles 2018 :
le SNES et la FSU majoritaires !

Agenda mars - juin 2019 :
CAPA, mutations, instances...



Le SNES-FSU Bretagne diffuse comme chaque année une publication à l'ensemble des collègues de l'académie de Rennes pour rendre compte de son action. C'est aussi l'occasion pour chaque collègue non syndiqué-e de réfléchir à l'adhésion au SNES-FSU, toujours présent et actif pour informer les collègues, les accompagner et les défendre. Et dans le contexte social et politique, nos métiers ont besoin de syndicat et les syndicats de syndiqué-es pour poursuivre leurs actions !



Adhérer au SNES-FSU, c'est déjà agir !

Le SNES, pour agir ensemble



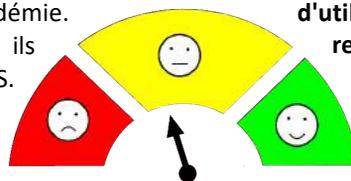
ÉCOLE DU SOCLE, QUELLES LOGIQUES EN JEU ?

Un amendement à la Loi sur l'École de la confiance de J.M. Blanquer, adopté par les députés en commission jeudi 31 janvier, permet de créer des « établissements des savoirs fondamentaux » rassemblant des classes de primaire et de collège. Rapprocher le collège de l'école primaire, voire les fusionner dans une même entité pour mutualiser des moyens, sur fond d'économies budgétaires, tel est le projet de l'école du socle.

Dans le cadre du bac-3, bac+3, cet amendement à la loi Blanquer légitime un collège qui n'est plus pensé comme devant préparer tous les jeunes à des poursuites d'études, mais comme une fin en soi pour les élèves jugés incapables d'aller au-delà. A ce titre, **l'amendement prévoyant la création d'« établissements publics des savoirs fondamentaux » regroupant les classes de la petite section de maternelle jusqu'à la fin du collège et la démarche impulsée par la rectrice sont particulièrement inquiétants.**

Des collègues d'écoles ou de collèges de l'académie ont été sollicités par leur Inspecteur de l'Éducation nationale (IEN) ou leur chef d'établissement pour remplir un outil d'autopositionnement dans le cadre du nouveau projet d'académie.

Choqués par la démarche, ils ont saisi le SNUIPP et le SNES. Les représentant-es FSU au Comité technique académique du 28 janvier ont



interrogé la rectrice à ce sujet. Pour cette dernière, le parcours des élèves s'inscrit de la maternelle au supérieur avec une place déterminante pour ce qu'elle appelle « l'école du socle » qui réunit les écoles et le collège dont elles dépendent sur les cycles 2, 3 et 4.

Ainsi durant cette année scolaire, les équipes enseignantes d'un collège et de ses écoles de secteur devraient se construire en école du socle ! Pour cela, elles doivent porter un diagnostic partagé de leur territoire (Quels élèves ? Quelle sociologie des équipes ? Un travail collectif y est-il déjà conduit ?). À partir de ce diagnostic, elles peuvent définir un enjeu éducatif commun,

un projet pédagogique et éducatif sur leur territoire. Il s'agit, dans l'esprit de la rectrice, de définir une problématique qui pourrait traverser le parcours des élèves et donner une « coloration » à chaque école du socle : par exemple, dans le domaine des sciences ou de la citoyenneté. En découleraient même des priorités de formation communes pour les enseignants du premier et du second degrés.

La démarche d'autopositionnement qui est proposée actuellement aux enseignant-es est conçue comme un outil pour élaborer le diagnostic. Le principal et l'IEN de circonscription



Néanmoins, la rectrice a précisé qu'il n'y avait aucune obligation d'utiliser l'outil, ni de le faire remonter...

À la rentrée 2019, la rectrice entend créer un réseau des collèges de l'académie, 25 à 26 réseaux rassemblant les 210 « écoles du socle » (collège + écoles du secteur).

Face à une telle conception de l'école et des enseignants, qui néglige la réalité des métiers, **le SNES appelle, avec le SNUIPP, à ne pas renseigner les items du document d'autopositionnement** ; d'autant qu'en séance, la rectrice n'a pas répondu à nos questions, notamment celle du temps nécessaire pour travailler en commun, du cadre et des contenus de travail qui doivent être à la main des collègues et non des hiérarchies locales.

Frédérique Lalys

Enseignante d'Histoire-Géo.,
Collège J. Lurçat, Lanester
Élue SNES-FSU au CTA et à la CAPA des certifié-es



19/12/2018 – Lâché de ballons symbolique devant le rectorat de Rennes pour dénoncer les 118 postes supprimés dans le 2nd degré public à la rentrée 2019.



12/1/2019 – Mobilisation des PsyEN EDO du CIO de Rennes au salon de l'Étudiant contre le projet de fermeture des CIO et la réduction de 40% des postes de PsyEN ouverts au concours !



22/1/2019 – Fortes mobilisations au lycée de l'Harteloire à Brest contre les inégalités dans l'attribution des enseignements de spécialité aux lycées !

Sommaire

| | |
|---|----------|
| Actualité académique | p. 2-7 |
| École du socle p. 2-3 – inclusion p. 3-4 – Agenda p. 5 – Lycée p. 6-7 | |
| Dossier préparation de rentrée 2019 | p. 8-9 |
| Bilan des élections professionnelles | p. 10-11 |
| Vos élu-es SNES-FSU | p. 12 |

24/1/2019
Manifestation dynamique à Saint-Brieuc avec un défilé entre les établissements de la ville depuis le lycée professionnel Jean Moulin jusqu'au lycée Renan, pour dénoncer les suppressions de postes et les DGH



ÉCOLE DU SOCLE : 2 QUESTIONS À...

MARTINE DERRIEN, SNUIPP-56



Martine Derrien, secrétaire départementale du SNUIPP-FSU du Morbihan et élue FSU au CTA, nous livre la lecture du premier degré sur l'école du socle.



En quoi l'initiative de la rectrice et plus encore l'amendement adopté dans le cadre de la loi sur l'École de la confiance menacent-ils l'organisation actuelle des écoles ?

L'école du socle s'inscrit dans le paysage sous le nom « d'établissements des savoirs fondamentaux » avec comme corollaire le rapprochement voire la fusion des écoles avec les collèges. Les risques sont nombreux : une réorganisation territoriale des écoles qui conduirait à la fermeture d'écoles de proximité, rurales ou urbaines pour obtenir de grosses structures éloignées des usagers de l'école et la fin de l'école maternelle en tant que structure qui tend déjà à disparaître du fait de fusions actuelles. La mise en place de tels établissements instaure la création d'un rapport hiérarchique au sein de l'école soit sous la direction du principal du collège, soit sous celle d'un directeur avec statut hiérarchique et la fin des prérogatives décisionnelles du conseil des maîtres. Elle mettrait un terme au lien privilégié que l'école entretient avec les familles notamment dans une relation de proximité et une accessibilité immédiate du directeur d'école pour répondre à leurs questions.

En quoi cette nouvelle organisation pourrait-elle impacter le métier même d'enseignant du premier degré ?

L'initiative de la rectrice s'inscrit dans un contexte qui vient d'ailleurs de se concrétiser dans l'amendement de La République en Marche adopté. Dans un autre contexte, on pourrait y voir une énième mesure pour construire un lien école-collège qui peine à fonctionner ; en même temps, que de donner l'illusion que la formation continue, qui n'existe plus, pourrait se faire dans la proximité, entre pairs sur la seule base d'une simple mutualisation des compétences dans le cadre d'un projet défini localement. On sait que cela ne peut pas fonctionner parce que cela ne répond ni à la demande des enseignants du 1^{er} degré, ni à celle du 2nd degré.

Pour les professeur-es des écoles, la défiance qui s'installerait entre le supérieur hiérarchique et les enseignants induirait la fin du travail en équipe. A terme, cela risquerait aussi de remettre partiellement en cause la polyvalence des enseignants, au moins pour le cycle 3, sur le modèle second degré. Au-delà, c'est aussi l'avenir des apprentissages autres que fondamentaux qui est en jeu soit réduits au maximum, soit délégués à des intervenants non enseignants.

Propos recueillis par Frédérique Lalys

CARRIÈRE / PPCR - CAPA DES CERTIFIÉ-ES

AVANCEMENT ACCÉLÉRÉ : LE SNES AGIT POUR LA TRANSPARENCE ET LA JUSTICE

La CAPA avancement accéléré de 12 mois pour 30 % des collègues au 6^e et au 8^e échelons s'est tenue le 7 février. Les élu-es du SNES-FSU ont agi en CAPA pour faire évoluer le projet du rectorat afin de faire prendre en compte un classement qui soit le plus transparent, juste et cohérent possible. Leurs interventions ont permis de rétablir dix situations. Au final 51 collègues (sur 166) ont bénéficié d'une accélération de 12 mois au 6^e échelon et 87 collègues (sur 291) au 8^e échelon. **Retrouvez le compte-rendu de la CAPA avec tous les éléments statistiques et la déclaration préalable du SNES-FSU sur notre site.**



Lien raccourci : huit.re/cr-capa

Joël Mariteau

Enseignant d'histoire-géo., Lycée E. Freyssinet, Saint-Brieuc
Élu à la CAPA des certifié-es

L'INCLUSION, UNE QUESTION À INVESTIR SYNDICALEMENT

Qui peut être contre l'accueil dans les classes des élèves en situation de handicap ou ne parlant pas du tout français ? Poser ainsi cette question à des collègues qui défendent farouchement l'accès à l'éducation pour toutes et tous élève trop facilement les conditions nécessaires au quotidien à une inclusion utile et structurante pour l'émancipation des jeunes. S'en remettre à la bonne volonté de chacun-e de faire au mieux pour chaque élève ainsi accueilli est une solution à moindre coût pour les services académiques mais elle expose les collègues à des dilemmes professionnels difficiles à surmonter quand on est seul dans la classe. Avec des effectifs toujours plus chargés au collège où chaque élève nécessite parfois une attention et un accompagnement de chaque instant, l'épuisement professionnel des équipes est palpable, car la différenciation pédagogique ne marche pas toujours ou prend un temps fou pour un résultat qui paraît décevant. **Le SNES entend avancer avec les collègues pour dresser un état des lieux de l'inclusion qui s'est généralisée dans le cadre ordinaire de la classe et construire collectivement un cadre revendicatif qui va de l'accompagnement matériel et humain aux effectifs par classe à ne pas dépasser le cas échéant et le maintien de structures adaptées.** Alors que de nouveaux métiers se créent comme celui des AESH pour lequel le SNES revendique un vrai statut, un temps plein et un salaire décent, il s'agit bien de trouver la réponse syndicale et éducative pour permettre la réussite de tous les élèves.

À travers cette publication et les prochaines, les actions pour les droits des AESH, le travail des CHSCT dans l'académie, le SNES-FSU Bretagne en fait un axe prioritaire de son action.

Gwénaél Le Paih



◀ 24/1/2019 – Venus des collèges, LP et lycées d'Ille-et-Vilaine, de nombreux collègues étaient en grève et dans la rue à Rennes pour dénoncer les 118 suppressions de postes en Bretagne et les réformes Blanquer. Interpeller aussi le ministre : que vont gagner nos élèves avec cette politique anti jeune ?



Publication spéciale du SNES-FSU : « Inclusion, comment l'organiser ? »



Publication disponible auprès des sections académique ou départementales ou à retrouver en ligne :

Lien raccourci : huit.re/32p-inclusion

L'INCLUSION : UNE QUESTION QUI MONTE

Issu du monde anglo-saxon, à travers les notions de société inclusive, le concept d'inclusion vise à replacer de plein droit toutes les personnes, quelles que soient leurs caractéristiques, dans la société et ses organisations. La traduction scolaire est l'école inclusive.

Toutefois, pour que l'inclusion puisse réussir, il convient d'interroger les moyens accordés par l'Institution à ces jeunes et leurs besoins d'adaptation.



L'INCLUSION : UN CONCEPT RÉCENT

Préconisée par la loi de 2005 sur les personnes handicapées, l'inclusion réaffirme l'égalité des droits et des chances pour tous. A la différence de l'intégration, l'inclusion prévoit que toute personne handicapée a droit à des compensations. C'est la MDPH qui prescrit les notifications d'aides matérielles ou humaines (AESH, adaptation scolaire des élèves en situation de handicap...) et qui prononce des décisions d'orientation selon le type de handicap : scolarisation en classe ordinaire, en ULIS, IME, ITEP... La DSDEN est chargée de mettre en œuvre ses notifications.

La loi de 2013 pour la refondation de l'école de la République institue que le Service public d'éducation « veille à l'inclusion scolaire de tous les enfants » et met en avant le concept de besoins éducatifs particuliers (BEP). Les élèves à BEP sont multiples et ne relèvent plus exclusivement du champ du handicap : élèves en inclusion individuelle ou inscrit en SEGPA, EANA, EIP, EFIV..., élèves porteurs de troubles du langage, cognitifs ou « dys » : autant de profils que de compensations à mettre en place ! Entre les PAP, les PAI et les aménagements de toute sorte, la question de l'inclusion et de la réussite de l'élève est complexe ! Or, au prétexte d'une politique du « tout inclusion », des élèves BEP peuvent se voir paradoxalement privés des dispositifs et structures indispensables à leur accompagnement, faute de moyens.

LA POSITION DU SNES : POUR UNE INCLUSION RAISONNÉE

Si l'institution promeut désormais l'inclusion en milieu scolaire, les recommandations ne sont pas accompagnées des investissements nécessaires en personnels enseignants ou AESH, en formation, en temps octroyé aux équipes, en aménagement des locaux, en dotations pour limiter les effectifs par classe.

La solution préconisée par l'institution est la différenciation pédagogique. Pourtant, les travaux des chercheurs montrent que la différenciation simultanée, réservant des activités différentes aux élèves, pour tenir compte de leur diversité, peut rapidement les conduire à fréquenter des univers de savoir différents voire inégalement exigeants, et aggraver les inégalités scolaires.

Le SNES-FSU a très tôt alerté le ministère sur l'alourdissement de la charge de travail liée à l'accueil d'élèves à BEP, la complexification du métier et la multiplication des tâches et réunions qui en découlent. La FSU a également agi en CHSCTM pour la parution d'un guide ministériel sur la « Prévention des risques professionnels et accompagnement des personnels confrontés à des situations difficiles avec les élèves à BEP ou à comportement perturbateur ». Pour le SNES-FSU, l'inclusion pour être réelle doit être pensée sur le long terme et utiliser toute la palette des structures

possibles et adaptées en fonction du parcours et de l'évolution de l'élève, ce qui suppose de les financer. Ainsi la SEGPA est un outil efficace contre l'échec scolaire en permettant des parcours de réussite notamment vers la voie professionnelle. Les UPE2A devraient pouvoir accueillir davantage d'élèves allophones pour éviter, comme actuellement, de scolariser trop rapidement ou directement des élèves en classe ordinaire.

Que faire dans l'immédiat ? S'assurer que les notifications de la MDPH sont respectées : l'élève dispose-t-il de l'aide d'un AESH et cela pour le volume qui lui a été notifié ? En cas de grande difficulté face à des problèmes de comportement graves, il convient d'interpeller l'enseignant référent et d'alerter le chef d'établissement.

Il faut faire entendre l'avis des collègues sur une situation individuelle et imposer l'avis du collectif enseignant sur les expériences qui sont menées (notamment l'inclusion systématique des élèves de SEGPA). **Il faut également exiger que les moyens accordés prennent en compte l'ensemble des publics accueillis** (élèves d'UPE2A et d'ULIS).

N'hésitez pas à contacter la section académique ou départementale du SNES-FSU en cas de difficulté.

3 QUESTIONS À...

JULIETTE PERROT

Enseignante d'anglais, collège de Vitré



Comment se traduit l'inclusion d'élèves à besoins particuliers dans tes classes ?

L'inclusion d'un ou plusieurs élèves, c'est d'abord réfléchir à leur trouver une place qui convient au mieux. Pas facile au moment où les effectifs sont de plus en plus chargés en collège, dans des salles qui n'ont pas été prévues pour. Dans certains cas, on manque de places pour les collègues AESH ! C'est aussi trouver les informations sur leurs besoins particuliers. Là aussi il est parfois difficile de se procurer le projet personnalisé de scolarisation (PPS) ou le GEVASCO. On doit souvent se débrouiller seuls ! Ensuite il faut le décoder et réfléchir aux adaptations spécifiques pour chaque élève, pour les documents et les pratiques de classe. Cela demande du temps et on ne sait pas toujours si ces adaptations vont fonctionner.

Qu'est-ce que les inclusions ont changé dans ton travail d'enseignante ?

Les inclusions constituent une charge de travail supplémentaire, sans que nous soyons rémunérés pour cela. Avec les collègues nous devons nous efforcer d'adapter nos pratiques de classe pour accueillir le mieux possible ces élèves dans des groupes de plus en plus hétérogènes. Difficile de répartir l'attention du professeur. Cela demande une certaine gymnastique délicate avec 30 élèves par classe !

Qu'attends-tu de l'institution pour faciliter ce travail ?

D'abord des effectifs limités pour pouvoir suivre réellement le travail de chacun et pouvoir consacrer suffisamment de temps à chaque élève. Ensuite, des personnels AESH en nombre suffisant et formés. Nous avons aussi besoin de temps dégagé dans nos services pour nous concerter avec les autres membres de l'équipe et pour participer aux réunions de l'équipe de suivi de scolarité (ESS) avec l'enseignant-référent ou pour compléter les GEVASCO. Pouvoir rencontrer des professionnels ressources (ergothérapeutes, éducateurs spécialisés, orthophonistes...) pourrait aussi nous aider. Enfin, une revalorisation financière de nos métiers face à l'accroissement de la charge de travail.

AGENDA SYNDICAL - MARS À JUILLET 2019

Mars

- 5  **Groupe de travail paritaire : congés de formation professionnelle**
- 7  **Groupe de travail paritaire : postes adaptés**
- 14  **Stage / Congrès d'étude du SNES Bretagne : « Tous capables ! », Rennes**
- 14 **Conseil Académique de l'Éducation Nationale**
- 18  **Mutations intra-académiques : ouverture du serveur**
- 19  **CAPA Liste d'aptitude au corps des agrégé-es**
- 20 **Journée d'information « mouvement intra-académique » à destination des stagiaires, ESPE de Rennes**
- 21  **Stage SNES : « Enseigner l'histoire aujourd'hui », Rennes**
- 26 **Comité Technique Académique : mesures de cartes scolaires**
- 28  **CAPA Liste d'aptitude au corps des certifié-es**

Avril

- 1^{er}  **Mutations intra-académiques : fermeture du serveur**
- 8  **Date limite pour remonter les confirmations de demande de mutation**
- 25 **Groupe de travail paritaire : suivi des budgets académiques**

Mai

- 9  **Mutations intra : GT situations de Handicap**
- 14  **CAPA des agrégé-es : hors classe et classe exceptionnelle**
- 16  **CAPA des certifié-es : hors classe**
- 21  **Mutations intra : GT postes spécifiques
GT Barèmes et vœux**

Juin

- 4  **CCP Enseignant-es, PsyEN, CPE non-titulaires
avancement indiciaire, situations de non-renouvellement...**
- 4 **CHSCT Académique**
- 6  **Stage SNES « Le numérique dans l'activité professionnelle »**
- 6 **Comité Technique Académique « bilan social »**
- 13  **Mutations intra-académiques – FPMA et CAPA d'affectation sur postes fixes et sur Zones de remplacement**
- 14  **CAPA des certifié-es : classe exceptionnelle et échelon spécial**
- 18  **CAPA des CPE : hors classe et classe exceptionnelle et échelon spécial**
- 24  **CAPA des PsyEN : hors classe et classe exceptionnelle et éch. Spécial**
- 26  **CAPA des PsyEN : hors classe et classe exceptionnelle et éch. Spécial**

Juillet

- 9-13  **Préparation et commissions d'affectation des TZR et de recrutements des non-titulaires les 12 et 13 juillet.**



Ce petit agenda syndical d'ici aux congés d'été est prévisionnel : certaines dates manquent et d'autres sont susceptibles de changer en fonction des impondérables. Merci de consulter notre site internet : rennes.snes.edu ou notre compte twitter ([twitter/Snes_Bretagne](https://twitter.com/Snes_Bretagne)) pour retrouver une information régulièrement actualisée.

Martin Georges-Saint-Marc

Enseignant de mathématiques,
Lycée Pierre Mendès-France, Rennes
Élu SNES-FSU à la CAPA des agrégé-es,
Responsable des questions emploi à la section
académique du SNES Bretagne



Travail préparatoire des élu-es du SNES-FSU à la veille des commissions d'affectation en 2018

- CAPA ou CCP de carrière
- CAPA ou GT liés aux mutations
- Stages de l'observatoire du SNES Bretagne
- Instance académique paritaire

 **Inscription ou opération en ligne**



 **Pensez à nous retourner votre fiche syndicale à télécharger sur notre site.**



Pour un suivi personnalisé de votre dossier, les élu-es du SNES-FSU ont besoin de votre fiche syndicale qui leur apporte des informations utiles facilitant le travail de vérification lors de la préparation et pour leurs interventions dans les instances. Seule une fiche nous autorise à contacter les collègues non syndiqués (réglementation CNIL).

Lien raccourci : huit.re/fiches-snes



Nouvelle publication carrière à paraître début avril.

LYCÉE BLANQUER : RÉSOLUMENT CONTRE !

Les DGH ont confirmé les retraits de moyens qui s'amplifieront encore dans un an avec la nouvelle Terminale. Aucun lycée de l'Académie n'est épargné et les conditions de travail de tous les personnels seront dégradées avec des classes plus chargées, des dédoublements supprimés et des nouveaux programmes difficiles à appliquer. Que peuvent-y gagner les élèves par rapport au lycée actuel ? Le coût de la réforme en termes de formation continue et de mise à disposition d'outils pédagogiques pertinents et gratuits pour les élèves et les enseignants n'est pas davantage pris en compte par le gouvernement.



EN FINIR AVEC LES SÉRIES HIÉRARCHISÉES ?

Baisse des horaires disciplinaires, marges horaires décidées au local, le lycée actuel organisé ainsi depuis 2010 n'a rien réglé alors qu'il devait rééquilibrer les séries et les voies. Comment croire aujourd'hui que des enseignements technologiques fragilisés et réduits comme en seconde à une option ni obligatoire ni financée et la mise en place du tronc commun en série générale avec des enseignements de spécialité sous financés seraient de nature à corriger la mixité sociale et les parcours genrés dans le lycée Blanquer ? L'organisation en séries a le mérite de garantir par l'État une formation identique et financée partout, validée par le bac dont l'obtention maintenait avant Parcoursup la liberté de s'inscrire à l'université. Demain avec 50 % d'épreuves corrigées localement (30 % pour le tronc commun et l'enseignement de spécialité abandonné en première, 10 % pour la moyenne des moyennes et 10 % pour le grand oral), le bac local servira plus encore à discriminer les candidats dans Parcoursup, l'anonymat du lycée d'origine étant toujours refusé par le Ministère de l'Enseignement supérieur.

FAIRE LES BONS CHOIX...

Les « bon choix » des spécialités dès la seconde, la cohérence de leur combinaison et l'impérieuse nécessité de résultats dans ce parcours seront de nature à présenter un profil rassurant pour les recrutements de l'enseignement supérieur dans Parcoursup. On mesure combien le droit à l'erreur ou le temps nécessaire pour cheminer dans ses choix et ses goûts sont occultés au profit de l'optimisation des années lycées avec une formation immédiatement payante pour les études supérieures. Le plaisir d'apprendre, de découvrir de nouvelles disciplines quitte à poursuivre (et réussir !) dans une autre voie après le lycée n'est décidément pas prévu dans le lycée Blanquer.

...C'EST PLUS OU MOINS FACILE SELON LES LYCÉES !

Si la rectrice a tant insisté sur l'équité dans l'ouverture des enseignements de spécialité entre les lycées (publics et privés) de l'académie, c'est bien que rien n'était acquis ! Les lycées isolés et en dehors des grandes villes ou ceux à dominantes technologiques offriront moins de choix de formation. Ces établissements sont par ailleurs souvent mis en concurrence directe avec un établissement privé catholique ou pénalisés par des effectifs plus faibles (les possibilités de groupes de spécialité et leur combinaison à trois sont d'autant réduits). Certes un élève de seconde pourra quitter définitivement son lycée de secteur pour suivre une spécialité de première dans un autre établissement mais après un « mini Parcoursup seconde » qui en découragera plus d'un : lettre de motivation de l'élève, accord du conseil de classe, accord du proviseur accueillant puis inscription par l'IA-DASEN qui tiendra compte des effectifs attendus en première, les élèves " montants " de seconde ayant priorité sur l'offre de leur lycée...

ET RIEN N'EST GARANTI !

Les ouvertures de spécialités validées par la rectrice sont prévues et financées pour des divisions de 35 élèves. Qui peut imaginer que les élèves se répartiront naturellement sur chacune des spécialités pour constituer des groupes de 35 élèves ? Des moyens de la part libre (8h en première) seront donc nécessaires pour financer quelques groupes supplémentaires et donner un peu d'air dans l'organisation mais ce seront autant de dédoublements à supprimer ailleurs ! Multiplication des groupes, organisation des combinaisons, barrettes multiples pour aligner profs et disciplines... les contraintes seront pesantes sur les emplois du temps des élèves et des enseignant-es. Si des logiciels seront sûrement capables de prouesse bureaucratique, des proviseurs adjoints alertent déjà

◀ 26/1/2019 – Organisés par la section départementale du SNES 35 à Rennes, les samedis de l'éduc' visent à interpeller les passants pour les faire réagir. Les réactions confirment les résultats du sondage Odoxa-Dentsu Consulting qui indique que 78% des Français désapprouvent les suppressions de postes dans l'éducation nationale.
Article France Info ▶ huit.re/78pourcent



sur la faisabilité des emplois du temps et la prise en compte du réel. L'abandon de contraintes sera une étape pour y remédier : les combinaisons pourraient être figées plus vite que prévu pour redonner des repères aux élèves et aux familles, du sens au groupe classe, stabiliser les postes et éviter pour tous des emplois du temps qui s'étirent sur des journées entières du lundi au vendredi.

NOUVEAUX PROGRAMMES AVEC QUELLE FORMATION CONTINUE ?

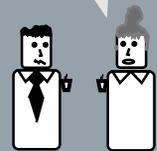
Le volet formation de la réforme semble bel et bien avoir été évacué, à l'exception de la formation lourde pour diplômé les collègues engagés dans NSI avec un diplôme universitaire. On ne peut donc pas exclure à ce stade que le modèle infantilisant et lacunaire de la formation lors de la réforme en collège ne soit réactivé par le rectorat pour le lycée. Prudence aussi pour le nouvel enseignement en seconde SNT (Sciences Numériques et Technologie) aux périmètre et contenu flous : des prises de position collective pour refuser cette discipline se multiplient.

ET AVEC DE NOUVEAUX MANUELS ?

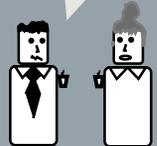
Le conseil régional a fait savoir qu'il n'avait ni l'intention ni les moyens de financer le renouvellement des collections en seconde et première. Le choix entre le financement actuel auprès des associations de parents en charge de la distribution ou un forfait de 20€ par élève versé à l'établissement pour s'engager dans le « tout numérique » doit impérativement être débattu au CA d'autant que le nouveau dispositif proposé tourne définitivement le dos à la gratuité des manuels. Les équipements des salles, des personnels, des élèves à la maison, la pertinence pédagogique des manuels ou outils numériques souvent très prescriptifs, le coût et le reste à charge pour les familles sont à prendre en compte.

En salle des profs

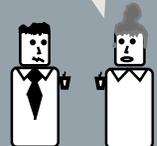
Tu crois qu'on aura des manuels à la rentrée ?



S'il reste du budget après l'achat des drapeaux, cartes de France, uniformes et autres Marseillaises à mettre au mur...



Avec 2650 postes supprimés, le gouvernement a de quoi faire. Il a vraiment le sens des priorités !



AGIR PARTOUT, ENSEMBLE !

Le SNES appelle les collègues à poursuivre les actions dans les lycées : elles permettent de diffuser auprès de la presse locale et des parents d'élèves les analyses et les explications. Les parents de la FCPE demandent un moratoire pour la rentrée 2019 afin que la réforme du lycée ne s'applique pas en l'état et tous les syndicats enseignants - y compris ceux qui se disent en accord avec l'esprit de la réforme - dénoncent unanimement les conditions de rentrée 2019. Motions en CA, votes contre les DGH, modalités d'évaluation des élèves non chiffrée, nuits des établissements, conférences de presse des lycées en lutte sur un même secteur, démissions collectives de la fonction de professeur principal, réunions d'information pour les parents des collèges... tout doit être mis en œuvre pour faire bouger les lignes au plus vite. **Moratoire ou autre rentrée ou abrogation : faisons l'unité pour bloquer les réformes.**

Gwénaél Le Paih

Publication 16 pages disponible auprès des sections académique et départementales du SNES ou consultable en ligne



Lien raccourci : huit.re/16p-lycee



◀ 8/2/2019 – Après une semaine d'actions dans les C.A. des lycées de la ville, une intersyndicale des enseignant-es des lycées de Saint-Brieuc a expliqué les raisons objectives de l'opposition de la profession à la réforme du lycée Blanquer lors d'une conférence de presse.

Article du Télégramme ► huit.re/action22



CORRECTIONS SUR ÉCRAN ?

Rennes, avec 16 autres académies, expérimente la dématérialisation des copies de bac dès juin 2019 : l'épreuve anticipée de sciences des séries ES et L serait concernée.

Plus d'infos ici :

[www.snes.edu/Bac-2019-](http://www.snes.edu/Bac-2019-Dematérialisation-des-corrections.html)

[Dematérialisation-des-corrections.html](http://www.snes.edu/Bac-2019-Dematérialisation-des-corrections.html)

HEURES SUPPLÉMENTAIRES : FAUSSE REVALORISATION, VRAIE BROYEUSE À POSTES



Le poids croissant des heures supplémentaires dans les DGH et la volonté du ministre de modifier nos statuts pour pouvoir imposer deux heures supplémentaires impossibles à refuser vont accroître la pression des chefs d'établissements pour imposer des HS aux collègues.

Les heures supplémentaires ne constituent en aucun cas une quelconque revalorisation salariale car :

- c'est du travail en plus, mal payé et qui épuise en ajoutant des classes
- C'est injuste car elles sont inégalement disponibles selon les statuts, les établissements ou les disciplines
- détruisent des emplois (postes fixes et supports pour les collègues TZR et non-titulaires) et accroissent les risques de compléments de service.

Cette mesure va dégrader nos conditions d'exercice et la qualité du Service public. L'action collective s'impose dans les établissements pour refuser les HS et exiger des transformations en heures postes.

Joël Mariteau

NON A LA 2e HEURE SUP' IMPOSABLE !

PÉTITION

SNES-SNEP-SNUEP-FSU à signer et faire signer



Lien raccourci : huit.re/2hsnon

RENTRÉE 2019 : NE LAISSONS PAS FAIRE LE MINISTRE BLANQUER !

La rentrée dans l'académie, ce sont 500 élèves de plus dans les collèges et lycées publics et 118,5 postes supprimés – l'équivalent des DGH de 2 lycées de 1 000 élèves – compensés par 1611 HSA ! Heures supplémentaires à la hausse en collège, suppressions de postes en lycée avec la réforme en seconde et première, la rentrée 2019 dégradera très nettement les conditions de travail de tous les personnels tout en fragilisant l'offre de formation. Mais ne soyons pas résigné-es car la préparation de rentrée imaginée par le rectorat peut évoluer avec la mobilisation de la profession, impérative pour une autre rentrée 2019 dans l'intérêt de tous.

Gwénaél le Paih



UNE DÉMOGRAPHIE DYNAMIQUE EN BRETAGNE...

Depuis 2008, le second degré public a gagné 16 000 élèves supplémentaires mais sur la même période les emplois d'enseignants n'ont augmenté que de 200 postes en équivalent temps plein. Sous le mandat de F. Hollande, les dotations positives ont accompagné les hausses démographiques (graphique 1) mais sans rattraper tout ce qui avait été détruit sous N. Sarkozy.

Depuis 2017, le ministre Blanquer renoue avec les suppressions de postes comme lorsqu'il était en poste au ministère avant 2012. En décembre dernier, la communication ministérielle a tenté de minimiser les annonces avec par exemple seulement 29 postes retirés au global pour l'académie, résultat de la différence entre les suppressions sèches de postes (118,5 postes) et leur compensation incomplète en HSA (89,5 emplois). Cette présentation tronquée et insincère n'aura trompé personne et en janvier, 78% de nos concitoyens interrogés dans un sondage se disaient opposés aux suppressions de postes à l'Éducation nationale.

AUTRES MÉTIERS

Professeurs des écoles :

22 -14 / 29 -15 / 35 +34 / 56 -5

PsyEN : -1

Assistants Sociaux : 29 -1 / 35 +1

Administratifs : -14

CPE et Infirmier-es : évolutions connues en mars.

Sur 7 ans, 8706 élèves de plus dans le 2nd degré dont 5 100 en LGT malgré une baisse de 419 élèves attendus à la rentrée en LGT.

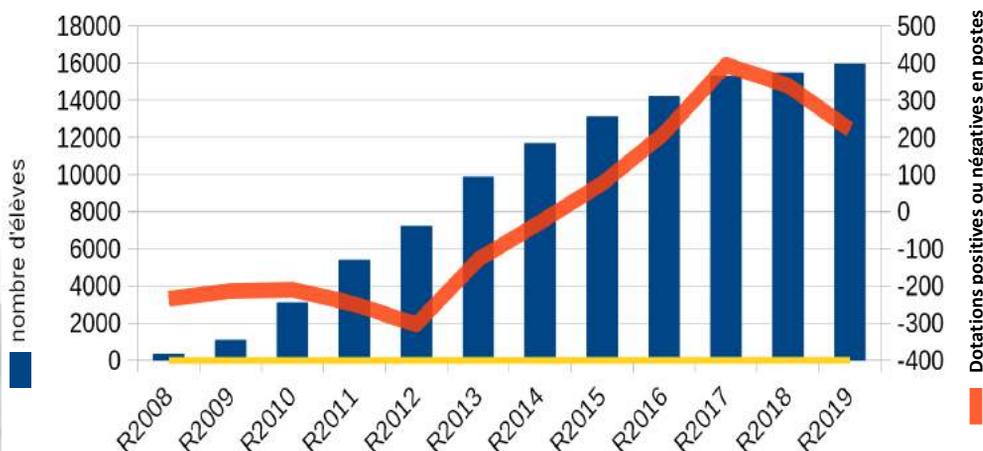
... MAIS « UNE DÉMOGRAPHIE SUR LE DÉCLIN » RÉPOND LA RECTRICE !

Les effectifs en hausse en collège (+700 élèves attendus) seraient ralentis les prochaines rentrées avec des effets décalés dans le temps pour les lycées. Moins de naissances, attrait du réseau privé catholique pour leurs rythmes scolaires et une scolarisation facilitée des moins de 3 ans expliquent en effet la tendance à la baisse des dernières années dans le premier degré. Mais pour le second degré, le rectorat ne tient jamais compte du flux migratoire toujours positif dans l'académie alors que les familles qui s'installent en Bretagne inscrivent principalement leurs enfants dans le public ! Les flux privé-public ne sont pas davantage pris en compte, pourtant la tendance s'est inversée au profit du réseau public à la rentrée 2018. Les suppressions de postes annoncées dans le privé auront sans nul doute un nouvel effet auprès des familles à la rentrée (1100 élèves manquaient déjà pour atteindre les prévisions à la rentrée 2018). En dépit de ces incertitudes, la rectrice considère le maillage d'établissements publics très dense en Bretagne au regard des baisses d'effectifs qui se dessinent et de nouvelles fermetures d'établissements publics ne sont pas à exclure : **le SNES revendique bien au contraire l'unification du système éducatif dans un service public gratuit et laïque !**

| ÉVOLUTION DES EFFECTIFS ÉLÈVES – RÉSEAU PUBLIC | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | Prévision 2019 | Cumul sur 7 ans |
|--|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|------------|----------------|-----------------|
| Collège | 1045 | 345 | -629 | -478 | 587 | -10 | + 691 | 1551 |
| LP | 662 | -57 | 172 | 93 | -216 | 329 | + 245 | 1228 |
| LGT | 967 | 1453 | 1737 | 1190 | 497 | -325 | - 419 | 5100 |
| Total (yc post-bac) | 2620 | 1817 | 1442 | 1071 | 1092 | 156 | + 508 | 8706 |

1 CUMULS DES HAUSSES D'EFFECTIFS ÉLÈVES ET DES DOTATIONS EN EMPLOIS D'ENSEIGNANTS DEPUIS 2008

Lecture : à la rentrée 2019, le second degré public aura gagné 16000 élèves et 200 postes de plus depuis 2008.



PRESSIONS AUX HSA EN COLLÈGE ET SUPPRESSIONS DE POSTES AU LYCÉE !

Avec 700 élèves de plus en collège, les DGH n'auront pas de moyens supplémentaires sauf en HSA ! Alors que le décret pour imposer 2 HSA aux collègues a reçu un vote unanimement contre au CTM (comité technique ministériel) le 30 janvier, le Ministre pourrait passer en force prétextant en plus revaloriser les salaires avec des HSA défiscalisées ! Le quotidien des collègues est épuisant, imposer des heures supplémentaires est une provocation ! Les établissements ont besoin d'adultes plus nombreux auprès des élèves pour travailler autrement tant en vie scolaire que dans les classes dont il faut réduire les effectifs. **Au lieu de cela, les fermetures des postes des collègues partant à la retraite et la chasse aux BMP bloqueront à la fois les mutations des titulaires (INTRA et TZR) et l'accès au contrat des non-titulaires.**



| DOTATIONS DANS LES DGH | Emplois heures-postes | HSA en heures |
|---------------------------|--------------------------|------------------|
| COLLÈGE | -4,5 | 792 |
| SEGPA | -4 | -72 |
| LGT | -84 | 477 |
| LP | -2 | 414 |

Les DGH des collèges perdent au global 4,5 postes compensées par 792 HSA (44 postes pleins en HSA)

LE PILOTAGE DES MOYENS RECONCENTRÉ DANS LES MAINS DE LA RECTRICE...

Les dotations « de base » des DGH ont toutes été attribuées selon des critères unifiés pour les quatre départements. Retirant une capacité d'action aux IA-DASEN sur leur département, la rectrice justifie ce nouveau pilotage pour plus de transparence et d'équité entre tous les établissements. On notera aussi qu'en neutralisant à cette étape l'échelon départemental, les réseaux d'établissements et autres « territoires apprenants » qui émergent péniblement et non sans résistance sont épargnés.

L'IPS de l'établissement (indicateur de position sociale) est désormais pris en compte et permet une couverture des établissements plus large que l'actuelle carte des REP pour des dotations complémentaires attribuées par la

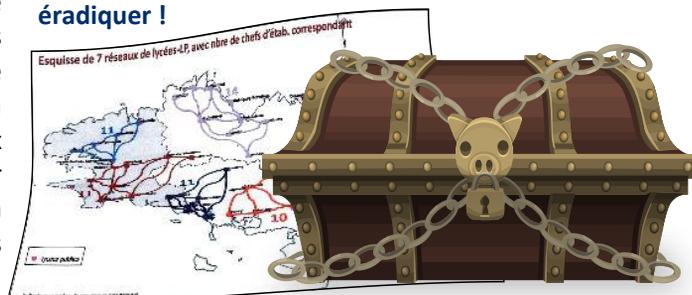
rectrice. Le SNES a demandé une attention particulière aux établissements de l'Éducation prioritaire qui pourraient paradoxalement davantage en pâtir. C'est particulièrement le cas dans le 35 où le SNES lutte avec les établissements REP pour que leur situation ne se dégrade pas à la rentrée. Par ailleurs, après la dotation initiale de janvier, les heures statutaires, les pondérations et les IMP seront complétées pour correspondre aux dotations des années précédentes. Le SNES fera un bilan de cette nouvelle gouvernance car au-delà des intentions, ce sont les évolutions réelles qu'il faudra analyser car gérer une pénurie de moyens ne répondra jamais aux besoins des établissements quelle que soit la méthode utilisée !

... MAIS AVEC DES MOYENS MIS EN RÉSERVE À RÉCLAMER !

Des réserves ont été dégagées par le rectorat pour répondre aux demandes des collèges et lycées une fois la dotation initiale répartie. Le SNES soutiendra toutes les demandes des établissements : contactez sans attendre nos sections départementales. Annuler les HSA pour supprimer un complément de service ou une mesure de carte, obtenir des moyens complémentaires pour éviter tous les niveaux de collège en sur-effectifs, financer des groupes de spécialités en première dans les lycées de « taille moyenne » seront sans nul doute des priorités des IA-DASEN. Ce sont d'ailleurs eux qui reprennent le « dialogue de gestion » avec les établissements. La confrontation avec le réel revient donc finalement aux interlocuteurs habituels, ce qui pourrait d'ailleurs solder et résumer cette nouvelle gouvernance académique. En tout cas, les moyens mis en réserve doivent arriver dans

les DGH, au plus tard en juin sous forme de BMP pour préserver les affectations des TZR et les recrutements des non-titulaires. Le SNES a dénoncé l'économie de 50 emplois (26 en heures-postes, 15 en HSA et 9 en IMP) budgétés à la rentrée 2018 et qui n'ont pas été utilisés !

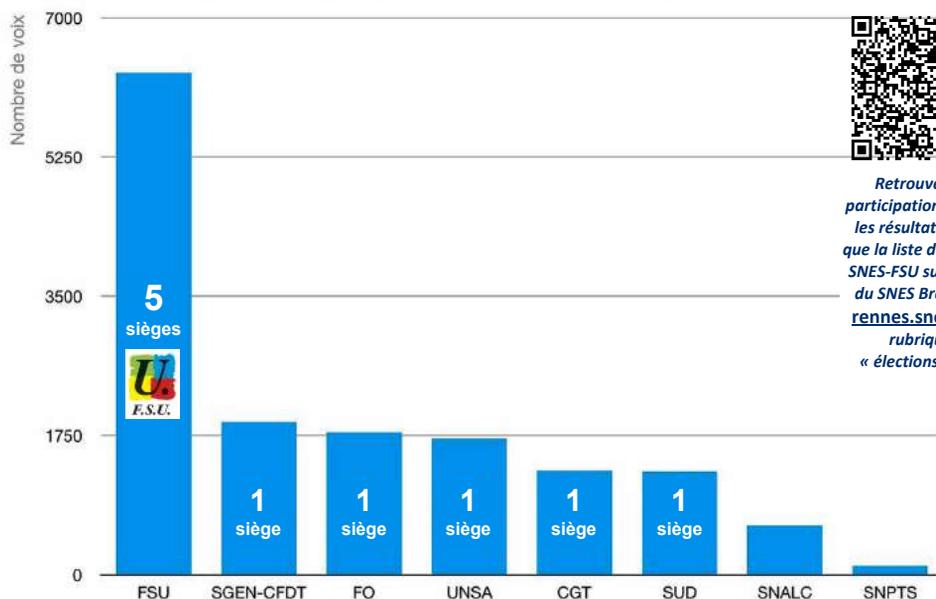
De telles pratiques traduisent une austérité inadmissible car elles visent à réaliser des économies sur les moyens dédiés aux élèves : voilà bien une pratique de gestion à éradiquer !



LE SNES ET LA FSU MAJORITAIRES !

Les élections professionnelles de décembre 2018 ont confirmé la place du SNES et de la FSU comme force syndicale majoritaire, plus de 30 points devant les autres organisations syndicales. Les résultats du SNES dans l'académie sont même en progrès par rapport à 2014, malgré une organisation du scrutin chaotique.

Élections professionnelles 2018 CTA académie de Rennes



Retrouvez la participation et tous les résultats, ainsi que la liste des élu-es SNES-FSU sur le site du SNES Bretagne rennes.snes.edu rubrique « élections pro »

Les élections professionnelles sont un temps fort de la démocratie sociale que le gouvernement cherche à enterrer sous couvert de modernisation. Dans la fonction publique, et en particulier dans l'éducation nationale, les organisations syndicales constituent en effet un contre-pouvoir fort même si les instances de concertations n'ont qu'un rôle consultatif. La transmission des documents relatifs aux effectifs ou au budget de l'académie examinés dans les comités techniques (CT) est un gage de transparence qui permet d'éclairer les orientations de la politique académique pour dénoncer les choix effectués... et informer très largement la profession. Dans les CAPA, le suivi des opérations de carrière permet d'assurer un traitement équitable et d'écarter l'arbitraire. Bien qu'elles n'aient pas de pouvoir décisionnaire, le fait de rendre compte de ses choix devant les élus du personnel est une contrainte forte pour l'administration. C'est pourquoi le gouvernement cherche à diminuer les prérogatives des instances de représentation en réduisant le périmètre des CAPA et en fusionnant les CT et les CHSCT. **Ces attaques contre le paritarisme, si elles devaient se confirmer, porteraient directement préjudice à l'ensemble des personnels.**

En attendant, le ministère a tout fait pour saboter l'organisation du vote en ayant recours à un prestataire extérieur qui n'a

jamais pris la mesure de l'enjeu. Le scrutin électronique en place depuis 2011 doit présenter des garanties, mais son caractère laborieux contribue à démobiliser certains électeurs et à en faire parfois un scrutin capacitaire. Dans les CAPA des enseignants, la participation est désormais de 46,24 % pour les certifiés et 48,72 % pour les agrégés (63 % pour les CPE et 75 % pour les PSYEN)... mais elle dépasse les 86% chez les chefs d'établissements ! **Pour favoriser la participation, le SNES demande une matérialisation du vote dans les établissements.** En effet, ces élections restent malgré tout déterminantes car elles figent pour 4 ans la représentativité des organisations syndicales et c'est le poids du SNES et de la FSU face à l'administration qui était en jeu. Or le SNES et la FSU en sortent renforcés. Les collègues ont majoritairement fait le choix d'un syndicalisme de transformation sociale qui sait peser sur les décisions dans l'intérêt des élèves et des personnels, d'un syndicalisme qui a toujours préféré expliquer et informer plutôt que de jouer sur les peurs, d'un syndicalisme qui porte la voix des personnels dans l'ensemble des instances pour faire (re)connaître à l'administration la réalité des conditions de travail. Le succès du SNES et de la FSU témoigne de l'attachement des personnels aux valeurs du service public, leur engagement en faveur d'une école plus juste et émancipatrice pour l'ensemble des élèves.

Certifiés



Yves PASQUET



Valérie LE CALVEZ



Fabienne STÉPHAN



Gwénaél LE PAIH



Evelyne DEBRETAGNE



Françoise GIBERT



Isabelle TRAMONI



Christelle CARNET



Fabrice RABAT



Marine GRAIGNIC



Joël MARITEAU



Caroline LESNE



Yann-Pier DÉREDEL



Gaïd LE GOFF



Thomas HARDY



Frédérique LALYS



Céline HUOT



Matthieu MAHÉO



Juliette PERROT



Yann LE NINAN



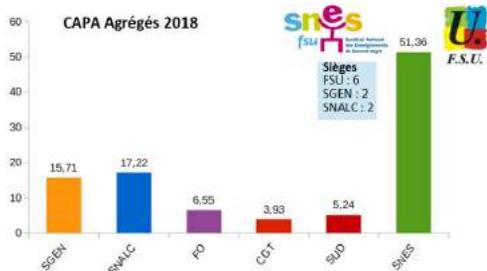
Stéphanie LEROUX

Au CTM, la FSU reste en tête et conserve ses 6 sièges. Dans l'académie, au CTA la FSU progresse de 2 points à 41,85 %, plus de 30 points devant le SGEN-CFDT, FO – qui perd plus de 3 points – l'UNSA, la CGT et SUD qui obtiennent chacun un siège.

Dans les CAPA, la progression du SNES est similaire.



Chez les **certifié-s**, le SNES progresse et gagne 1 siège avec 11 commissaires paritaires. Cette progression permettra une plus grande efficacité du travail des élus, en particulier au moment des opérations de mouvement en juin et juillet.



Chez les **agrégé-es**, le SNES progresse de 3,63 points et conserve 6 élus. FO, en baisse de plus de 5 points, perd son siège et n'est plus représenté dans la CAPA des agrégé-es.

L'ensemble de l'équipe du SNES Bretagne est honorée de la confiance renouvelée que les personnels de l'académie lui ont accordée. Elle remercie particulièrement ses adhérents qui se sont mobilisés pour permettre ce travail collectif, essentiel dans le contexte actuel, alors que des réformes menaçant nos métiers et la réussite des élèves se mettent en place et tandis que d'autres touchant les grands équilibres de la fonction publique se profilent. Le signal fort envoyé par les électeurs devra tôt ou tard être entendu par le gouvernement.

Matthieu Mahéo

Enseignant de Lettres Modernes, lycée A. Conti, Bruz, Élu SNES-FSU au CTA et à la CAPA des certifié-es

PSYEN



CPE

**MANDAT 2019-2022
VOS ELU-ES
SNES-SNEP-SNESUP**

Aggrégés



En ce qui concerne les **CPE**, le SNES progresse de 8,35 points et obtient 4 sièges sur 5.



Pour les **PSYEN** qui votaient pour la seconde fois en deux ans du fait de la création récente du corps unique, la répartition des sièges est inchangée, la FSU gagne des voix et conserve 3 sièges sur 4.



Dans le cadre des **CCP** non titulaires, la FSU conserve 2 sièges sur 4 chez les personnels enseignants/PSYEN/CPE et gagne un troisième siège sur 6 chez les ASEN et AESH.

**MANDAT 2019-2022
VOS ÉLU-ES
FSU AU CTA**



CAPA des agrégé-es

Classe exceptionnelle

Lionel LE BARO - Physique et électricité - Lycée Colbert, Lorient - 56
Martine QUENEA - Génie électrique, Université de Bretagne Sud, Lorient - 56

Hors classe

Christian KERVOELEN - Histoire-Géographie - Lycée F. Le Dantec, Lannion - 22
Florence TREHOT - Allemand - Collège Bourguevrenil, Cesson-Sévigné - 35

Classe normale

Françoise ORDUREAU - Arts Plastiques - Collège A. De St.Exupéry, Vannes - 56
Martin GEORGES-SAINT-MARC - Mathématiques - Lycée P. Mendès-France, Rennes - 35
Hélène LE VERGER - EPS - Lycée professionnel J. Jaurès, Rennes - 35
Stéphane BROCHARD - Mécanique - Université de Bretagne sud, Lorient - 56
Chloé LE GLEDIC - Espagnol - Collège Le Verger, Auray - 56
Frédéric BIOTTEAU - EPS - Collège E. Guillevic, Saint-Jean Brevelay - 56
Gaëlle MEUNIER - Anglais - Collège Les Gayeulles, Rennes - 35
Solène MERLE - EPS - Collège Léo Ferré, Scaër - 29

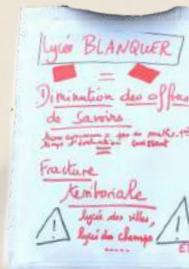
PsyEN

Hors classe

Nathalie PELLETIER - EDA - Ecole J. Prévert, Ploemeur - 56
Sylvie LE GOFF - EDO - CIO Carhaix - 29

Classe normale

Solenne OGIER - EDO - CIO Rennes - 35
Laurie-Anne ALLEMAND - EDO - CIO Rennes - 35
Delphine GUÉRIN - EDA - Ecole St. Jacut Du Méné - 22
Estelle QUILLIVIC - EDA - Ecole Le Lanveur - Lorient - 56



CCP Enseignant-es - CPE - PsyEN

Laurent BOEDEC - CDI - SVT
Agnès AIGRET-MIRIEL - CDI, EcoGestion
Marie-Caroline DJONOUA - EcoGestion
Laurent SELLOS - CDI - Coordonateur contractuel, GRETA, Rennes

CPE

Classe exceptionnelle

Caroline LAMELOISE - Clg Beaufeuillage, St-Brieuc - 22
Isabelle DRÉAN - Clg Y. Coppens, Malestroit - 56

Hors classe

Pierre-Yves MORE - Lycée Victor Hugo, Hennebont - 56
Catherine FLANT - Clg Yves Coppens, Lannion - 22

Classe normale

Sandrine PEMP - Collège Alain, Crozon - 29
Christine PAOLETTI - Lycée René Laennec, Pont - L'Abbé - 29
Laurent TROCHET-VOYEAUD - TZR rattaché Lycée Maupertuis, St-Malo - 35
Sounia KHALFAOUI - Collège Kerhallet, Brest - 29

CCP AED (ASEN) et AESH

Éloïse MASSE - AESH - Collège Gérard de Nerval, Vitré - 35
Anne-Laure LE HIR - AESH - EPPU L. Kerlann, Pencran - 29
Matthieu BÉGUET - AESH - EPPU Poterie, Rennes - 35
Julien BLAIS - AED - EREA Louise Michel, Quimper - 29
Ahmed TOUBAL - AESH - EPPU Poterie, Rennes - 35
Delphine LEFEUVRE - AESH - EMPU H. Wallon, Rennes - 35

CAPA des certifié-es

Classe exceptionnelle

Yves PASQUET - Génie mécanique productive - Lycée Y. Thépot, Quimper - 29
Valérie LE CALVEZ - Allemand - Collège P. Féval, Dol de Bretagne - 35

Hors classe

Fabienne STEPHAN - Anglais - Collège M. L. King, Liffré - 35
Gwénaél LE PAIH - Mathématiques - Lycée A. Conti, Bruz - 35
Evelyne DEBRETAGNE - Lettres modernes - Lycée E. Renan, Saint-Brieuc - 22
Françoise GIBERT - Histoire-Géographie - Lycée Sévigné, Cesson-Sévigné - 35
Véronique SEPT - Mathématiques - Lycée J. Macé, Lanester - 56
Isabelle TRAMONI - Lettres Modernes - TZR rattachée au Lycée J. Cartier, St-Malo - 35

Classe normale

Christelle CARNET - Documentation - Collège G. Gahinet, Arradon - 56
Fabrice RABAT - SVT - Collège Ch. de Gaulle, Plœmeur - 56
Marine GRAIGNIC - Lettres modernes - Collège R. Laënnec, Pont-L'Abbé - 29
Joël MARITEAU - Histoire-Géographie - Lycée E. Freyssinet, Saint-Brieuc - 22
Caroline LESNE - Anglais - TZR rattachée Lycée J. Cartier, Saint-Malo - 35
Yann-Pier DEREDEL - Breton - Collège E. Herriot, Rostrenen - 22
Gaïd LE GOFF - Sciences physiques et chimiques - Collège J. Rostand, Muzillac - 56
Thomas HARDY - Sciences physiques et chimiques - Collège G. De Nerval, Vitré - 35
Frédérique LALYS - Histoire-Géographie - Collège J. Lurçat, Lanester - 56
Céline HUOT - Sciences physiques et chimiques - Collège Chateaubriand, Plancoët - 22
Matthieu MAHEO - Lettres modernes - Lycée A. Conti, Bruz - 35
Juliette PERROT - Anglais - Collège G. de Nerval, Vitré - 35
Yann LE NINAN - Mathématiques - Lycée T. Corbière, Morlaix - 29
Stéphanie LE ROUX - Anglais - Collège La Roche aux Fées, Retiers - 35



« SE SYNDIQUER, C'EST AGIR ! »

ensemble !

Pour ne pas
rester isolé-e !

Pour être
informé-e
publications, stages

Pour contribuer à
la réflexion et à
l'action collective

Parce que ce
n'est pas cher !

Cotisation proportionnelle à l'indice de
rémunération et la quotité de service.
66% remboursés par les impôts !

rennes.snes.edu/pour-adherer.html

Défendre ensemble nos droits collectifs et individuels !

Section académique du SNES-FSU

24 rue Marc Sangnier 35200 Rennes

tél.: 02 99 84 37 00

fax : 02 99 36 93 64

mél: s3ren@snes.edu

Retrouvez-nous sur

rennes.snes.edu

Publication de la section académique du Syndicat National des Enseignements de Second degré

24 rue Marc Sangnier 35200 Rennes - Tel. 02 99 84 37 00 - Fax. 02 99 36 93 64 - Mél. s3ren@snes.edu

Directeur de la publication : **Gwénaél Le Paih** - CPPAP : 1115 S 05594

Rédacteur en chef / Réalisation : **Joël Mariteau** - Conception et mise en page militantes.

Impression : **GPO** - Thorigné - Tel. 02 99 62 49 40 - Imprimé sur papier certifié Développement durable